



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

Présents : 15

### En exercice : 17

Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **JEUDI QUATRE DECEMBRE**  
le Conseil Municipal de la Commune d'**ETAULES** (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19h00,  
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2025.

## Présents :

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

**Absents :**FOUCHER Nicolas

**Absents ayant donné pouvoir :** AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-Jacques

**Secrétaire de séance :**

Le conseil municipal nomme par 16 voix

MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

DE 078-2025/12-006 PROJET AGRI-PHOTOVOLTAIQUE OVIN

Sylvie TURPIN fait part aux élus d'un projet d'agri-photovoltaïque ovin sur le territoire communal. Ledit projet fait état de terres agricoles privées, sur lesquelles seront édifiés des panneaux photovoltaïques et dont l'exploitation agricole pressentie est l'élevage ovin. Elle sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet :



Madame Turpin expose,

La société E-SWEET ENERGIES envisage de développer un projet de parc solaire agrivoltaïque sur un terrain situé au lieu-dit Breze, parcelles n° 34, 35, 36, 37, 38, 39, 85, 86 et 89 dans leurs intégralités et parcelles 85 et 86 partiellement, toutes situées en section D.

Ce projet entre dans la politique actuelle de transition énergétique liée au développement des énergies renouvelables (articles 82 à 102 du titre III de la loi « Climat et Résilience », objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l’Energie définies par les articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 du code de l’énergie, et par le Décret n° 2020-456 du 21 avril 2020).

L’aire d’étude du projet est évaluée à 39 ha. Pour des raisons techniques, topographiques, d’intégration dans l’environnement, la puissance du parc envisagée sera d’environ 15 MWc.

Une étude préalable agricole permettra de déterminer l’impact du projet sur le monde agricole. Une étude agricole étudiera la possibilité de coupler une activité agricole pérenne (exemple pâturage ovin) avec l’activité de production d’électricité renouvelable.

Pour le présent projet, les modules solaires photovoltaïques installés sur les structures trackers seront de type cristallin (poly ou mono) et bifacial.

Un dossier d’étude d’impact du projet sera instruit par la DREAL (Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine lors de l’instruction du dossier de permis de construire.

- **Vu** l’exposé de Madame Turpin,
- **Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- **Vu** les dispositions de l’article L.141-5-3 du Code de l’Energie définissant et régissant le processus de création des zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de production d’énergies renouvelables,
- **Considérant** que le projet de parc photovoltaïque s’inscrit dans la politique actuelle de transition énergétique liée au développement des énergies renouvelables (articles 82 à 102 du titre III de la loi « Climat et Résilience » et objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l’Energie définies par les articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 du code de l’énergie et par le Décret n° 2020-456 du 21 avril 2020),

*Monsieur de LACOUR SUSSAC NE PREND PAS PART AU VOTE*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE,  
0 ABSTENTION*

- *EMET UN AVIS FAVORABLE pour le développement du projet de parc photovoltaïque,*
- *Dit que le projet de parc photovoltaïque aux zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de production d’énergies renouvelables de la commune,*
- *AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce projet,*
- *DIT que la présente délibération sera transmise, pour information, à la société E-SWEET ENERGIES, chargée du projet.*

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

2/2